

*Avis officiel No 3/2009*

**TAXE DES CHIENS**

Conformément aux prescriptions du service vétérinaire cantonal, l'administration communale doit tenir un registre des détenteurs de chiens mentionnant les coordonnées du détenteur, le signalement du chien (nom, race, sexe, âge, robe), son numéro de tatouage ou son numéro de puce électronique.

Afin de compléter le registre existant, nous prions tous les détenteurs de chiens domiciliés sur le territoire communal de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'annonce ci-dessous. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Des bulletins complémentaires peuvent être demandés au Secrétariat communal.

✂ -----

Annonce

Détenteur

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

1<sup>er</sup> chien

Nom : ..... Race : ..... Sexe : ..... Année de naissance : .....

Robe : ..... N° de tatouage ou n° de puce : .....

2<sup>ème</sup> chien

Nom : ..... Race : ..... Sexe : ..... Année de naissance : .....

Robe : ..... N° de tatouage ou n° de puce : .....

3<sup>ème</sup> chien

Nom : ..... Race : ..... Sexe : ..... Année de naissance : .....

Robe : ..... N° de tatouage ou n° de puce : .....

Le Conseil communal rappelle les dispositions de l'art. 7 du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens, « Les détenteurs qui n'observent pas leur devoir d'annoncer leurs chiens ou de payer la taxe peuvent se voir infliger une taxe répressive atteignant au maximum le double du montant de la taxe annuelle ».

**TOURNER LA PAGE**

## **Bureau des objets trouvés**

Le Conseil communal rappelle que le Bureau communal enregistre fréquemment le dépôt d'objets retrouvés sur le territoire communal.

Ainsi, les objets qui ont été perdus à la halle, à l'école ou à tout autre endroit (trousseaux de clefs, montres, lunettes et bijoux) et dont la propriété n'a pas pu être établie attendent patiemment leur propriétaire.

## **Tirs obligatoires 2009**

A la demande de la société de tir des Franches-Montagnes, le Conseil communal communique les dates retenues pour les tirs obligatoires 2009. Celles-ci sont les suivantes :

**30 mai 2009 et 29 août 2009, de 9h00 à 11h30  
au stand de tir des Breuleux.**

Les Bois

# FOIRE

Samedi

A colorful illustration of a market stall. A man in a purple coat is selecting produce from a stall filled with red items, possibly tomatoes. A woman with blonde hair is standing next to him. The stall has a striped awning. In the background, other people and stalls are visible. The foreground shows a close-up of various fruits like apples and oranges.

**25 avril 2008**

**dès 08.00 heures**

TOURNER LA PAGE



# Ludothèque

jour de la foire du 25 avril 2009  
10 H à 14 H

A l'occasion de la foire annuelle, les animatrices de notre ludothèque vous invitent à venir découvrir leur nouveau local et à partager le verre de l'amitié